



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 91/13
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 20 Votants : 26 Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille treize, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE Jû. nant convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 11 décembre 2013

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, SALAÛN, SCHINTONE, ANDUZE, BERNES, TISSEYRE, GUZOU, LASSALLE, CASTAING, BENHADJ, RIGAUD, FERTE, SUZE.

PROCURATIONS

Mme PETIT	à	M. BERNES
M. ESPINOSA	à	Mme MAUREL
M. MARQUIER	à	M. BEUILLE
Mme DECAMPS	à	Mme LASSALLE
Mme LLOUBERES	à	Mme GONZALEZ
M. LOUGE	à	M. FERTE

ABSENTS : M. PLATEAU, Mme DURAND, Mme GESTA.

Secrétaire : M. CANEZIN a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : PERSONNEL - Création de poste d'Agent de Maîtrise - accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du bon fonctionnement des services et notamment en matière de gestion, de maintenance informatique et de l'émergence des nouvelles technologies de traitement de l'information, il convient de créer un poste d'Agent de Maîtrise sur le fondement du nouvel article 3 de la loi du 12 mars 2012 sur la base d'un contrat d'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité à temps complet avec une technicité particulière afin d'assurer l'intégration, le suivi et la gestion technique de l'ensemble des matériels.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- De créer un poste d'Agent de Maîtrise tel que décrit ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 19 décembre 2013

Le Maire,

Lysiane MAUREL

